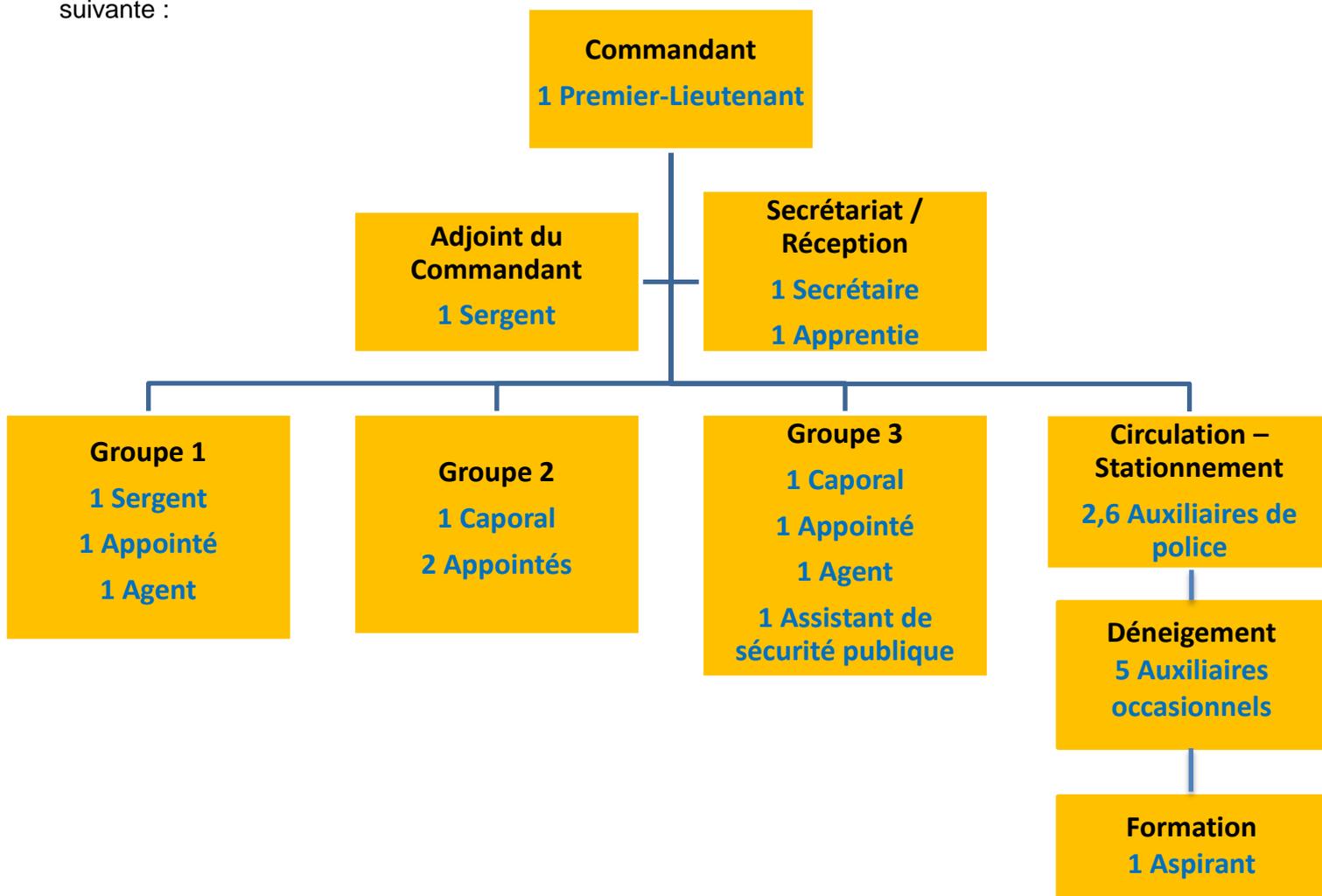


RAPPORT DE GESTION DU CORPS DE POLICE 2013

1. Personnel

Au 31 décembre 2013, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :



L'effectif actuel est de 17 (16) personnes, cependant, l'effectif théorique est de 18 personnes. Tous les collaborateurs du Corps de police sont actuellement à un taux d'occupation de 100%, excepté une auxiliaire qui travaille à 60% et les auxiliaires occasionnels qui sont engagés à la demande.

INFORMATION : Les chiffres entre parenthèse représente les chiffres 2012, de plus ceux suivi d'une étoile sont repris du programme de gestion informatique des activités du Corps de police, ceci uniquement sur la période des 6 derniers mois de 2012 (date de la mise en place dudit programme).

La formule « heures/homme » est utilisée pour représenter, que selon la mission ou l'activité, celle-ci occupe durant « x » heures un agent. Par exemple si 2 agents patrouillent une heure, cela correspond à 2 heures/homme



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

Suite aux nombreux changements de 2012 dans l'organisation du corps de police, 2013 nous a permis de consolider ces derniers et d'effectuer quelques petites adaptations afin de finaliser cette mise en place.

Nous avons malheureusement enregistré un départ (2) et avons eu le plaisir de pouvoir trouver 3 (1) aspirants pour l'année 2014, ce qui démontre que notre police municipale intéresse de jeunes gens à rejoindre nos rangs. Ces derniers vont débuter leur école en janvier 2014 à l'ERAP (école régionale d'aspirants de police) à Colombier. Leur formation va durer une année.

2. Le secteur

Le secteur que couvre la police municipale de Crans-Montana se compose des 6 communes de Crans-Montana, soit Icogne, Lens, Chermignon, Montana, Randogne et Mollens. Sans rentrer trop dans le détail, cela représente une quinzaine de « villages » représentant environ 14'800 habitants permanents et selon les saisons et/ou périodes, jusqu'à 50'000 résidents, ce qui nous propulse au rang de plus grande ville du Valais en habitants. Les six communes totalisent une superficie totale d'à peine moins 100 km².

3. Les activités

Notre travail s'articule sur plusieurs axes principaux, soit :

- La prévention – Police secours
- La circulation routière
- La police de proximité
- Service administratif – Missions particulières

Chacune de ces activités principales est effectuée par chaque agent de police, ceci selon le tournus et les besoins du service.

Les policiers, assistant de sécurité publique et auxiliaires ont passé 64% (66%*) de leur temps dans le terrain, 36% (34%*) ont été consacrés à des tâches administratives et à de la formation continue.

4. La police de Proximité

Cette nouvelle activité a commencé au mois d'octobre 2012. La police de proximité pratiquée sur Crans-Montana doit-être une mission principale et très importante. Cependant, il faut impérativement avoir le temps pour pouvoir la pratiquer de façon appropriée. En effet, le policier qui effectue de la police de proximité n'est pas engagé dans d'autres missions de police. Bien que très importante, il faut relever que les missions actuelles et l'effectif ne nous permet pas à ce jour de pouvoir détacher des agents à 100% dans cette mission.

Dans une première phase, nous avons commencé par rendre visite aux commerçants afin de nous présenter et de répertorier les commerces qui se trouvent sur les six communes. L'objectif est de pouvoir passer dans chaque commerce au minimum deux fois par année. Au 31 décembre 2013, nous avons visité 192 (117) commerces.

Lors de notre prise de contact, un prospectus avec des informations sur la lutte contre le vol à l'étalage est distribué et nous répondons aux diverses questions des gérants. Ces derniers peuvent



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

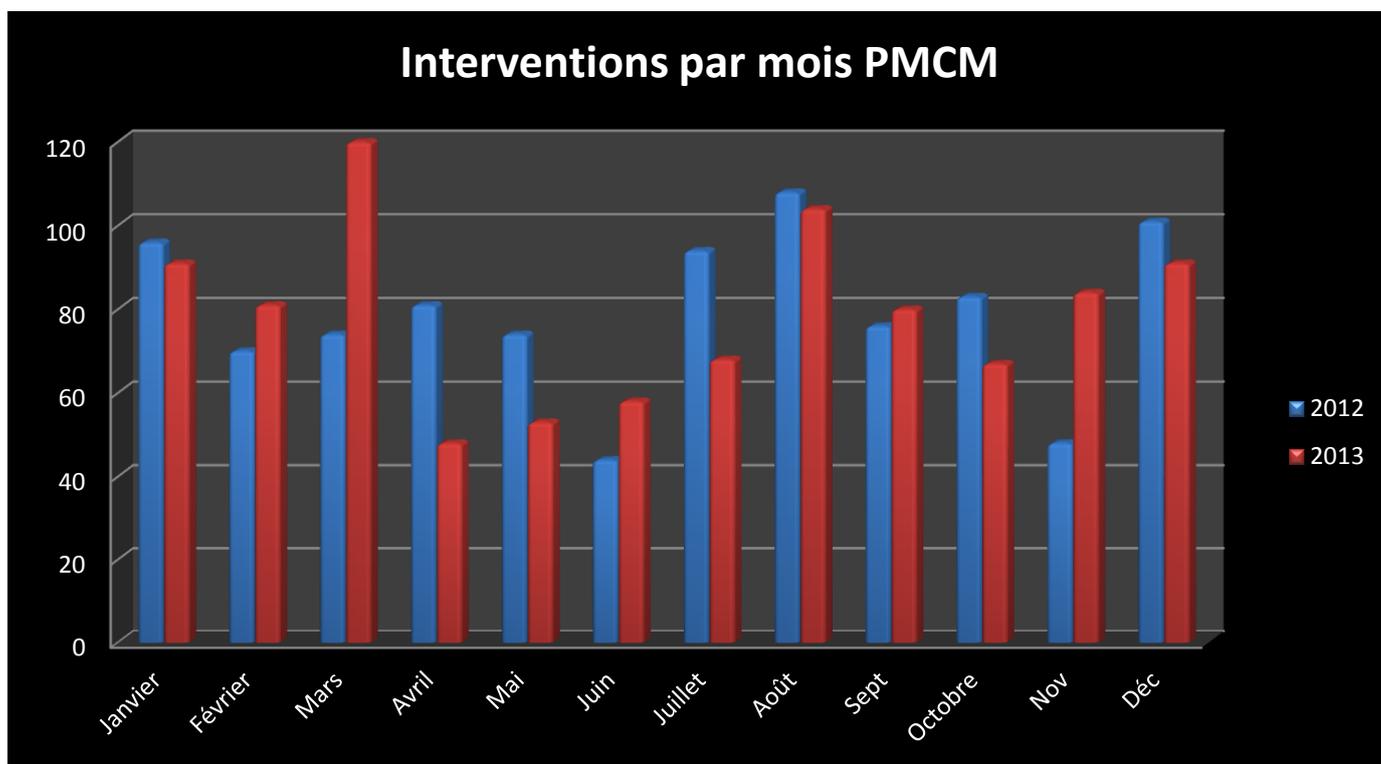
nous atteindre via un natel de proximité, spécialement desservi durant les heures d'ouverture des magasins.

Nous avons également mis en place une « alarme-sms » afin de pouvoir très rapidement alarmer les commerçants en cas d'infractions spécifiques. Ce service est volontairement gratuit. Tous les commerçants qui sont approchés peuvent s'inscrire à ce nouveau service que notre police offre gratuitement.

En finalité, le but de notre police de proximité est de nous occuper de 95% des personnes qui n'ont jamais à faire à la police, afin d'être à l'écoute et de pouvoir prendre en compte leurs attentes et besoins.

5. Police de prévention – Police secours

En ce qui concerne l'activité de prévention et de police secours en général, le personnel a procédé à 945 (949) interventions commandées par l'intermédiaire du central téléphonique ou spontanées. Afin de se rendre compte de ce que cela représente, en annexe, vous trouverez un plan de la station avec quelques interventions représentées par des épingles de couleur.



2690.50 (1888*) Heures/homme de patrouille à pied et 4163.75 (1951*) H/homme de patrouille en véhicule ont été effectuées dans le cadre des missions de prévention. Nos 4 véhicules, soit 2 (3) véhicules d'intervention, 1 fourgon transport de choses/personnes et 1 véhicule de proximité ont parcouru 79'827 (84'556) km.



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

Nous avons changé deux de nos véhicules d'intervention durant cette année et avons acheté pour les remplacer, un véhicule d'intervention en motorisation hybride et un véhicule pour la police de proximité 100% électrique, ceci afin de répondre à la labellisation « Cité de l'énergie » de l'ACCM et parce qu'une entreprise moderne se doit de réfléchir à son impact au niveau écologique. A relever qu'une journée portes-ouvertes a été organisée pour la population afin de présenter ces nouveaux véhicules.

Les manifestations régulières et/ou d'importance font partie de la vie de la station et de Crans-Montana et ces dernières ont nécessité la présence du personnel de prévention pour un total de 859 (598*) Heures/homme, soit pour les principales : Coupe du Monde de ski FIS, Caprices Festival, Fête de la St-Georges, Summer Festival, Tour de Suisse, Omega European Master Golf, Jeep Heep-Heep, Jumping Crans-Montana, Fête dans la rue, Fête de la Gruyère, Rallye du Valais, Winter Festival.

Le personnel de prévention a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total ce sont 1045 (1240) actes qui ont été transmis à la police pour notification et sur l'ensemble, 750 (1010) ont été notifiés par le Corps de police.

Plusieurs campagnes de prévention ont été mises en place durant cette année. Nous pouvons relever la lutte contre le bruit aux abords des établissements publics, avec installation d'affiches et d'un dispositif de mesure des décibels en temps réel, distribution de grattoir aux automobilistes, campagne dans les zones 20 et 30 km/h avec la distribution de fichets expliquant les devoirs et droits des différents utilisateurs.

A l'école des Roches, des présentations sur les droits et les devoirs d'un citoyen, une leçon théorique sur la loi sur la circulation routière et une leçon pratique avec l'utilisation d'un véhicule tonneau et de la remorque Seat-belt (ceinture de sécurité) ont été dispensées. Ces leçons sont données à chaque nouvel étudiant débutant ses études dans cette école internationale. Ce sont donc environ 700 (800) étudiants qui ont suivi l'un de nos cours.

Nous nous rendons également au cycle d'orientation où les classes de 1^{ère} année reçoivent un cours sur les droits et les devoirs des jeunes, lequel est complété par la remise d'un mémo.

Nous avons également établi quelques 305 (246) procès-verbaux de dénonciation et rapports, répartis selon le tableau ci-dessous.

Règlements communaux	79 (62)
Sécurité et ordre publique	26 (16)
Tranquillité publique	40 (33)
Lois cantonales et fédérales	18 (15)
Autres	26 (21)
Loi sur la circulation routière LCR	116 (99)

Notre station est également couverte par 118 (92) caméras de surveillance. Ces dernières sont extrêmement efficaces en termes de prévention et sont à prendre en considération lorsque l'on parle de sentiment de sécurité. En cas d'infraction avec fuite de l'auteur, nous pouvons relever que dans plus de la moitié des cas qui ont occupé la police, l'auteur a été identifié grâce aux caméras. Il faut savoir que leur usage est règlementé selon des bases légales très strictes.



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

Nous devons également relever un magnifique « coup de filet », suite à une vague de cambriolages durant l'été. Après avoir mis en place quelques dispositifs pour enrayer ces cambriolages, la police municipale de Crans-Montana a interpellé trois auteurs de cambriolages lors d'un contrôle de circulation. Après enquête, il ressort que ces derniers sont impliqués pour toutes une série de cambriolages sur Crans-Montana, le Valais central et également hors de notre canton, pour un butin total dépassant les CHF 380'000.00.

6. Circulation routière

Les missions principales dans le cadre de cette activité sont:

- veiller à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route ;
- prévenir les délits et les accidents par une présence accrue sur les axes routiers ;
- gérer les véhicules en mouvement et à l'arrêt ;
- effectuer des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des campagnes de prévention.

6.1 Radar mobile :

Dans le cadre de la prévention routière, nous avons procédé à 120 (62) contrôles de vitesse. A cette occasion, 14684 (6708) véhicules ont été contrôlés et 1487 (607) procès-verbaux et contraventions ont été dressés, ce qui représente un taux de 10.13% (9.05 %) d'infractions. Il faut relever que lors de ces contrôles 2 (2) permis de conduire ont été retirés sur le champ.

La différence provient que nous avons reçu un nouveau radar début janvier 2013 et que durant l'année 2012 notre ancien radar était souvent en panne et de plus, il ne permettait pas d'effectuer des contrôles de nuit ou lorsque la visibilité était réduite.

6.2 Ivresse au volant :

14 (11) permis de conduire ont été saisis par la police pour ivresse qualifiée (+ de 0,8 o/oo) au volant ou au guidon ; 2 (1) personne a été dénoncée pour ivresse légère (entre 0,5 o/oo et 0,79 o/oo).

6.3 Accident de circulation :

Les patrouilles de prévention sont intervenues à 74 (78) reprises sur des accidents de circulation, soit 14 (12) accidents ayant causé des blessures, 60 (66) accidents avec dégâts matériels. Une partie de ces accidents sont réglés par des constats à l'amiable entre les automobilistes. Ce qui peut expliquer la différence entre nos chiffres et ceux relevés dans la statistique cantonale.

A relever que les rapports d'accidents sont de la compétence de la police cantonale, cependant, nous sommes pratiquement engagés à chaque fois sur ces sinistres afin de sécuriser le secteur et afin de définir si l'intervention de la police cantonale est nécessaire (arrangement à l'amiable entre les automobilistes).

En annexe vous trouverez une carte qui présente les accidents de circulation ainsi que nos contrôles radar sur notre territoire.



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

6.4 Contrôle du stationnement :

Pour le contrôle des véhicules en stationnement, la police municipale peut s'appuyer sur trois auxiliaires de police représentant 2,6 (2) postes de travail. Grâce à ce service, l'ensemble des places de stationnement à durée limitée peut être contrôlé et ainsi garantir un tournus pour que chacun puisse trouver une place de stationnement à proximité des commerces ou en station.

Sur l'ensemble des 6 communes, 11'816 (8246) amendes d'ordre ont été établies, ceci pour un montant de CHF 650'000 (450'000.00) environ. Cette augmentation s'explique par l'engagement d'un auxiliaire supplémentaire et d'un resserrement de la politique dans le contrôle du stationnement. En effet, il a été décidé de donner la priorité aux usagers dits faibles (piétons) ainsi qu'aux transports publics et de faciliter l'accessibilité au stationnement à durée limitée proche des commerces.

Nous avons également fait intervenir l'entreprise agréée pour déplacer 12 (21) voitures en fourrière, principalement dans le cadre des mesures de déneigement.

6.5 Info radar - Visispeed :

L'info radar du type «Visispeed » est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse. Il a été utilisé durant 225 (101) jours. Il a contrôlé 224'886 (96'241) véhicules pour un taux théorique de 28.16 % (25.23 %) d'infractions !!. En effet, le Visispeed étant un outil de prévention, aucune infraction n'est dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés. Cet appareil a été fortement utilisé dans les zones aux abords des écoles. Les vitesses maximales enregistrées ont été de 139 (108) km/h au lieu du 50 km/h, 81 (73) km/h dans une zone 30 km/h et 53 (60) km/h dans une zone de rencontre limitée à 20 km/h. Ce haut pourcentage d'infraction relève le comportement général des automobilistes. La différence avec le radar mobile provient que lorsqu'un contrôle radar est en cours, des agents de police sont sur place pour intercepter les contrevenants et les automobilistes s'avertissent entre eux (appels de phare, signe de la main, etc.) qu'un contrôle est en cours, ce qui diminue fortement le taux d'infraction. Afin de pouvoir lutter efficacement contre les « chauffards », il sera planifié pour l'année 2014, un contrôle radar par mois sans interception.

6.6 Borne de comptage - Vedasys :

Le Corps de police dispose d'une borne de comptage du trafic. Cet appareil enregistre le passage des véhicules, leur vitesse et peut être utilisé uniquement à des fins statistiques. Contrairement à l'appareil Visispeed, cette borne de comptage n'affiche pas la vitesse des véhicules.

Cette installation a été utilisée principalement pour les expertises relatives à la mise en place des zones 30 km/h ou des zones de rencontre et pour les expertises à postériori desdites zones.

6.7 Parcomètres :

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage et de l'entretien des parcomètres ainsi que des horodateurs. Il est également responsable de récolter, trier et distribuer à la banque l'argent récolté selon la répartition des appareils sur les communes.

En 2013, les différents secteurs comptabilisent au total 42 parcomètres/horodateurs, soit 5 sur la commune de Lens, 22 sur Chermignon, 6 sur Montana et 9 sur Randogne. La somme totale récoltée par ce service représente CHF 414'349.45. Environ 20% de recette supplémentaire par



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

rapport à l'année passée a été enregistrée. Cette différence s'explique par un contrôle plus pointu des zones comprenant des parcomètres, ce qui a engendré que les utilisateurs se sont acquittés plus volontiers de leur stationnement que l'année passée.

7. Education et prévention routière

La mission de la prévention et de l'éducation routière sur nos 6 communes est de la responsabilité de notre police municipale. Ce service est effectué principalement par deux collaborateurs. Cependant, ils peuvent être secondés par certains de leurs collègues, selon la charge de travail. Nos deux responsables du service de la prévention et de l'éducation routière de la police municipale de Crans-Montana ont mené à bien le programme planifié pour cette année. Au final, ce ne sont pas moins de 276 (237*) H/homme qui ont été effectuées pour notre jeunesse.

Le détail des passages dans les classes ainsi que toutes les autres activités effectuées par ce service figurent également ci-après.

Le programme pour cette année 2013 a été le suivant :

- 1^{ère} et 2^{ème} enfantines : La traversée de la route (1^{er} passage)
- 1^{ère} et 2^{ème} enfantines : Puzzle ACS¹ (2^{ème} passage)
- 1^{ère} et 2^{ème} primaires : Le Merle blanc² 1 (1^{er} passage)
- 1^{ère} et 2^{ème} primaires : Le chemin de l'école et traversée de la route
- 3^{ème} et 4^{ème} primaires : Le vélo et engins assimilés
- 5^{ème} et 6^{ème} primaires : Le Merle blanc 2
- Cycle d'orientation : La Voiture tonneau

Récapitulation

Nombre d'élèves instruits : 1'140 (1'170)

Nombre de classes visitées : 67 (68)

Par ailleurs, nous dispensons également des cours théoriques pour les candidats à l'obtention du permis de cyclomoteur et agricole. 23 (23) candidats se sont présentés à ce cours et 4 (17) ont obtenus au final leurs précieux sésames, soit un pourcentage de réussite de 17% (74%). Le taux élevé d'échec s'explique par le fait que cette année le SCN³ a modifié les examens à savoir, les questions sont à réponses multiples, ce qui a engendré de nombreuses fautes de nos candidats. Dès l'année prochaine, nous fournirons gratuitement aux candidats un CD-Rom afin qu'ils puissent s'entraîner à domicile et ainsi remonter le taux de réussite.

Nous avons également en collaboration avec le TCS effectué un contrôle technique des vélos des écoliers au centre scolaire de Lens et Flanthey. C'est plus de 90 vélos et cycles qui ont été

¹ Automobile Club de Suisse

² Programme d'éducation routière de l'ACS.

³ Service de la circulation routière et de la navigation



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

auscultés par des spécialistes et remis en état directement pour les petites réparations et pour les plus importantes une carte technique a été donnée à son propriétaire avec les réparations à effectuer chez un spécialiste. On peut encore relever que le 90% du parc vélos était apte à circuler sur la route. D'où l'importance de faire un contrôle régulier sur ces engins.

Ce service coordonne également la mise en place de la signalisation particulière (les crayons de couleur) lors des rentrées des classes après les vacances scolaires. Cette campagne est accompagnée d'une forte présence de la police à proximité immédiate des collèges afin de parfaire la connaissance des élèves, mais également de rappeler quelques règles élémentaires de circulation aux parents/accompagnants qui déposent les élèves en voiture à l'école.

Nos instructeurs ont encore suivi la journée des instructeurs d'éducation routière du Valais romand et se sont rendus au Congrès des instructeurs de la circulation à Berne, organisé par le BPA⁴. De plus, un nouvel instructeur a suivi les cours donné par l'Institut Suisse de Police, afin de pouvoir rejoindre le staff des instructeurs de notre police municipale.

8. Taxis

La police a comme mission de faire respecter le règlement des taxis sur notre territoire. A la fin de cette année, il y avait 21 (21) concessionnaires au total, dont 27 (32) concessions de type A, lesquels se partagent le droits de stationnement sur la voie publique et aux emplacements réservés. Il y a 5 (2) concessionnaire de type B, soit sans droit de stationnement, ce qui signifie que les véhicules de ces concessionnaires ne peuvent attendre la clientèle sur une case de stationnement destinée à cet effet. Cela représente un parc de 33 (38) taxis. 9 (9) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 35 (32) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires.

Un représentant du Corps de police fait partie de la commission des taxis de l'ACCM⁵.

9. Instruction – Formation continue

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 494.75 (259*) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend entre autre les thèmes suivants : Tirs, self-défense, formation continue par l'APMVS⁶. Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de police pour sous-officiers de police, soit le cours de conduite de niveau 1, suivi par 2 (1) collaborateurs. De plus, nous avons mis en place à l'interne un cours sur les stupéfiants et leurs effets présenté par le médecin cantonal, ainsi qu'un rappel sur l'usage des défibrillateurs et le massage cardiaque.

⁴ Bureau de prévention des accidents

⁵ Association des communes de Crans-Montana

⁶ Association des polices municipales valaisannes

10. Service administratif

Le secrétariat a enregistré durant l'année 1378 (1496) lettres pour lesquelles une réponse était nécessaire. Il faut ajouter à cela une recrudescence des formules électroniques de transmissions ou demandes d'informations (e-mail), toutes aussi importantes et qui nécessitent également une réponse écrite.

Le service établit en plus des documents du Corps de police tous les courriers qui concernent celui-ci, mais dont la réponse exige la signature du Commandant.

Dans le cadre du traitement des amendes d'ordre, le service gère tous les courriers, notamment 3612 (1861) avis de contravention. Lorsque l'amende reste impayée malgré l'envoi du rappel, elle est transmise sous forme de mandat de répression au service compétent de l'Etat. Pour l'année écoulée, 1104 (440) mandats ont été envoyés. De plus, il s'agit également de répondre aux nombreux appels téléphoniques concernant des demandes diverses en lien avec les amendes.

11. Accueil du public - Guichet

Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques, la transmission de ceux-ci aux personnes concernés, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police. De plus, il assure également la remise des commandements de payer aux personnes se présentant au guichet.

La desserte de la réception est assurée du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00, avec fermeture le week-end et les jours fériés.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, autorisations à l'acte, etc. Il assure la gestion des objets trouvés et répond aux nombreuses questions du public. A relever que notre bâtiment abrite également les locaux de la police cantonale et c'est tout naturellement que notre secrétaire accueille et renseigne également les clients venant se présenter pour la police cantonale.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et du guichet

5'380 (4'244)	Appels téléphoniques réceptionnés par le central
179 (167)	Objets trouvés remis au poste de police
173 (178)	Objets perdus annoncés au poste de police
82 (102)	Objets restitués à leur propriétaire
6'011 (3'871)	Demande d'identités MOFIS ⁷
4'506 (3'713)	Personnes accueillies à notre réception
1'378 (1'496)	Courriers traités (reçus)

⁷ Ordonnance sur le registre automatisé des véhicules et des détenteurs de véhicules



CRANS MONTANA 

POLICE MUNICIPALE

Le Commandant

Depuis le mois de janvier 2013 nous avons deux cartes CFF journalières ce qui a occasionné une surcharge du travail administratif dans le renseignement téléphonique, ainsi que l'accueil au guichet pour les réservations de ces dernières.

12. Naturalisations

Nous avons effectué les rapports d'enquête pour les demandes de naturalisation pour le SPM⁸, soit :

Naturalisations ordinaires : 44 (53)

Naturalisations facilitées : 17 (16)

Total : 61 (69)

13. Divers

Dans les missions particulières, nous pouvons relever que nous collaborons avec plusieurs services communaux et cantonaux, soit de manière spontanée, soit à leur demande via des requêtes.

Plus particulièrement, nous effectuons le prélèvement des eaux sur les communes d'Icogne, Lens, Chermignon, Randogne et Mollens, sur Montana nous effectuons uniquement le prélèvement dans les piscines, et deux fois par année les restaurants et buvettes d'altitude, soit 198.75 (130*) Heures/homme.

Nous effectuons également des contrôles spontanés concernant la lutte contre le travail au noir et également sur requêtes du SPM et/ou du SPT⁹, ce dernier service collabore avec nos agents pour effectuer également des contrôles sur le terrain.

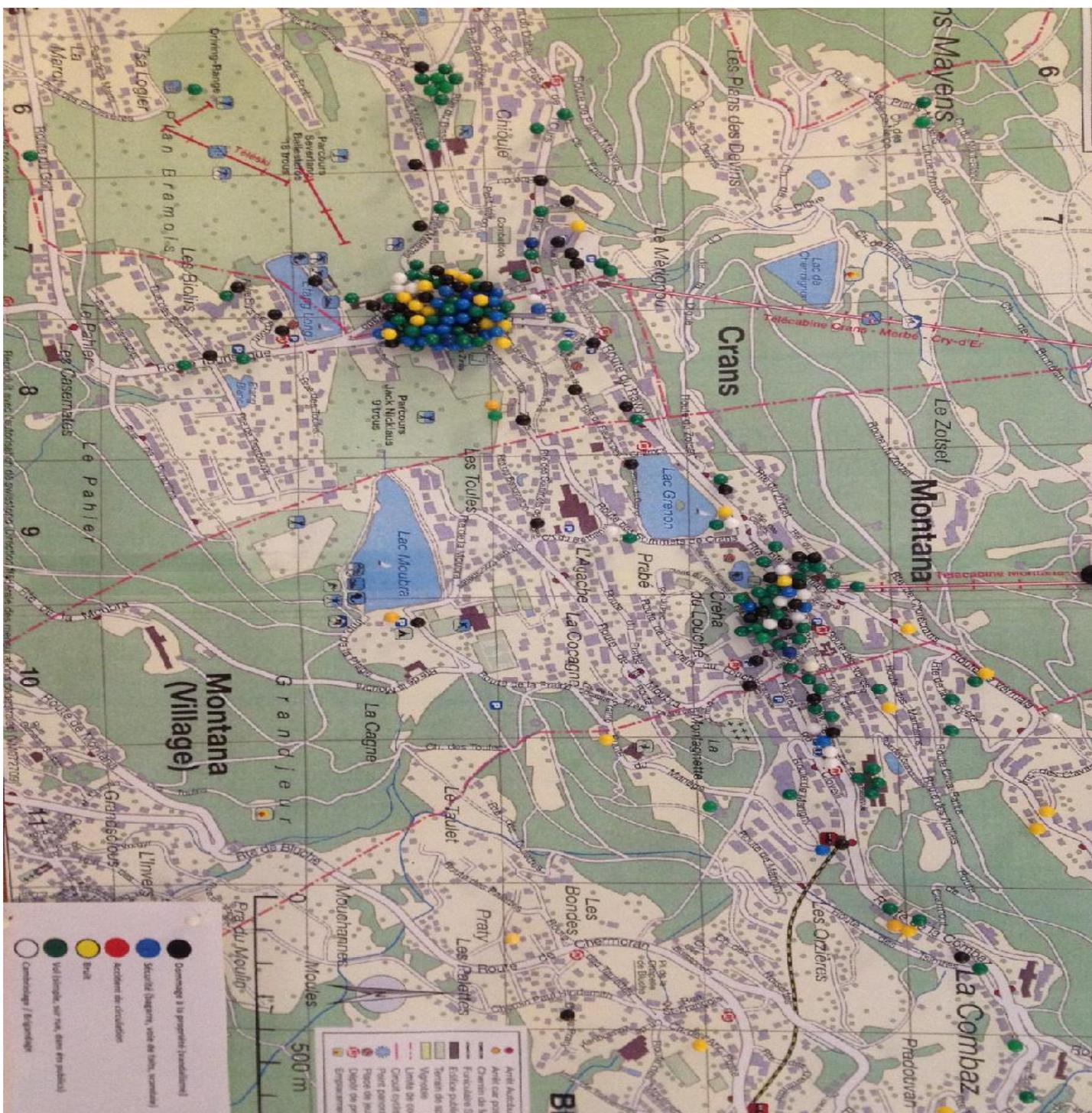
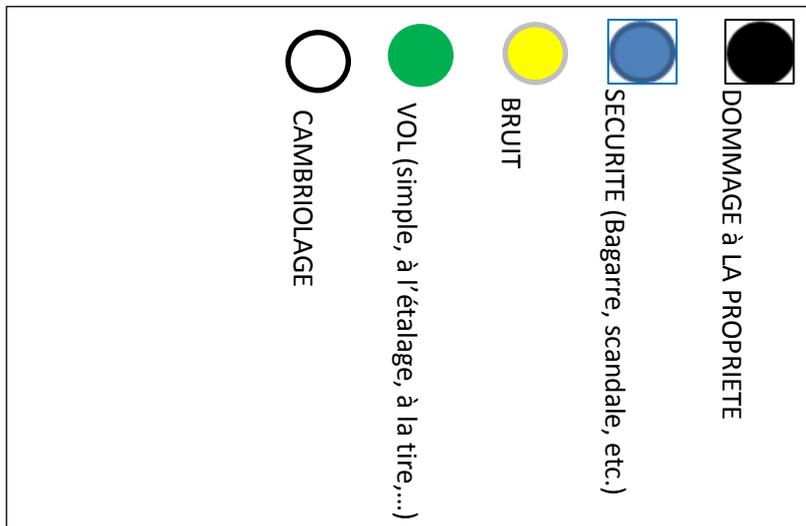
Les BE¹⁰ communaux nous demandent régulièrement de mener des enquêtes sur la domiciliation des personnes, annonce pour départ/arrivée tardives, contrôle du délai pour déposer ses papiers et le non paiement des médailles des chiens, entre autre.

⁸ Service de la population et des migrations

⁹ Service de protection des travailleurs et des relations du travail

¹⁰ Contrôle des habitants/Bureau des étrangers

Annexe1 / Sécurité



		
RADAR INFO	RADAR	ACCIDENT DE CIRCULATION

Annexe 2 / Circulation routière

